



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr. et Mme DOUMONT-SARTORI demeurant Rue Jean-Baptiste Lacroix 2 à 1390 Grez-Doiceau ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de la Chapelle à 1367 Ramillies, et cadastré sous Ramillies, 7<sup>ème</sup> Division Huppaye, Section A parcelle 276/H.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE**, et présente les caractéristiques suivantes :

**La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 :**

**- La demande implique plusieurs écarts au permis d'urbanisation en vigueur :**

**La demande s'écarte des indications suivantes :**

- 5.3. baies façade arrière non verticales;**
- 9.3. la zone avant n'est pas entièrement aménagée de plein pied avec la voirie ;**
- 9.4. modifications du sol projetées sur les côtés et à l'arrière de l'habitation;**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **21/10/2019** au **04/11/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 14/10/2019 au 04/11/2019

À Ramillies, le 10/10/2019.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY